

## Communiqué de presse - 11/07/2022

### PROPRETÉ URBAINE / COMMUNICATION

# TAGS, DÉPÔTS SAUVAGES, JETS DE MÉGOTS, DÉJECTIONS CANINES ... LA ROCHE-SUR-YON DÉNONCE LES INCIVILITÉS SUR L'ESPACE PUBLIC !



#### Les amendes encourues pour incivilités

**135 €** = le jet de mégots sur la voie publique et l'abandon de déjections canines en dehors des emplacements autorisés sont passibles d'une amende de 135 euros (infraction de classe 4).

**535 €** = l'abandon d'ordures devant les points d'apport volontaire ou tout autre lieu est une infraction passible de 135 euros (classe 4). Une décision du Conseil municipal permet de facturer, en sus, à l'auteur des faits, le coût d'enlèvement et d'élimination de ces déchets, soit 400 euros. Si ce dépôt est réalisé à l'aide d'un véhicule, l'infraction est alors de classe 5, soit 1 500 €.

**7 500 €** = toute dégradation d'un établissement public ou d'une propriété privée est passible d'une amende de 7 500 euros et de travaux d'intérêt général.

#### Un numéro utile au quotidien

Problématiques sur les trottoirs ou la chaussée, propreté urbaine, nuisances, pannes sur l'espace public ? La Ville est à l'écoute des habitants via un service et un numéro dédiés.

La Roche services au 02 51 47 49 02

Parce que la propreté urbaine conditionne la qualité du cadre de vie au quotidien, La Roche-sur-Yon s'engage contre les incivilités. Après une première campagne de communication au ton humoristique mettant en scène des personnages pris en flagrant délit, la Ville épingle les incivilités sur l'espace public via une série de panneaux et étiquettes positionnés à proximité directe des actes commis. Objectifs : à travers des chiffres impactants, interpeller et responsabiliser les usagers sur les conséquences néfastes des incivilités, non seulement sur l'environnement mais aussi sur le budget de la collectivité.

#### Les incivilités en chiffres

Jets de mégots, tags, abandon de déjections canines et dépôts sauvages de déchets font partie des incivilités régulièrement constatées à La Roche-sur-Yon. Afin de sensibiliser les habitants sur les impacts de ces gestes préjudiciables pour le cadre de vie, plusieurs panneaux seront installés tout l'été sur différents lieux où des incivilités ont été commises. Ils illustrent, à travers des chiffres clefs, le coût de traitement des incivilités pour la collectivité, le tonnage récolté ou encore les solutions déjà mises à disposition des usagers pour éviter ces comportements :

- **Déjections canines**  
« 15 distributeurs de sacs à déjection à votre disposition »
- **Dépôts sauvages**  
« 1 597 m3 de déchets ramassés en 2021 soit l'équivalent de la moitié du volume d'une piscine olympique ! »
- **Mégots**  
« 144 mois : c'est la durée nécessaire à la dégradation complète de votre mégot ! »
- **Tags**  
« 33 270 € : coût du nettoyage en 2021, soit l'équivalent de 10 834 repas fournis à la cantine »

*Par mesure de salubrité publique, certains panneaux et étiquettes ne seront pas laissés sur site plus de quelques jours.*

**Où retrouver les premiers panneaux ?** Presbytère Saint-Louis (rue Boileau), entrée administrative du Grand R (rue Haxo), Rock School (rue Jean-Jaurès), point d'apport volontaire (parking de la station service Carrefour – route des Sables).

#### 24 agents pour la propreté urbaine et une brigade verte

24 agents de la Ville entretiennent chaque jour le centre-ville et les quartiers de La Roche-sur-Yon. Leurs missions : vider les corbeilles, ramasser les dépôts à proximité des points d'apport volontaire (verres, containers hors-sol et enterrés), nettoyer les rues (trottoirs, caniveaux) et les parkings, retirer les tags et l'affichage sauvage ou encore désherber et ramasser les feuilles mortes.

Pour compléter le dispositif, la Ville a créé en 2022 une brigade verte afin de prévenir et de sensibiliser, mais également d'assurer la répression de l'ensemble des infractions commises sur l'espace public. Elle est composée de 8 agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et de 5 agents assermentés du service Propreté urbaine.

